



ASSEMBLÉE DES LEADERS
RASSEMBLEMENT UNITAIRE

ACTE ORGANIQUE*
N° 01/ORG/CGRU/2025

**Portant organisation du
Rassemblement Unitaire :
Organes, Responsabilités et Bureau**

L'Assemblée des Leaders du RASSEMBLEMENT UNITAIRE a adopté,

**Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016,
spécialement ses articles 28** et 29*** ;**

**Vu les Délibérations de l'Assemblée générale des Leaders constitutive du
RASSEMBLEMENT UNITAIRE, tenue à Paris le 29 mars 2025 ;**

Vu la Déclaration de Paris du 5 avril 2025 ;

**Vu les Délibérations de l'Assemblée Générale des Leaders du RASSEMBLEMENT
UNITAIRE en date du 12 avril 2025 ;**

*Le Coordinateur Général promulgue l'Acte Organique dont la teneur
suit :*

**Article 1^{er} : Outre l'Assemblée des Leaders, instance délibérative, le
RASSEMBLEMENT UNITAIRE comporte les organes suivants :**

- **La Coordination Générale ;**
- **Le Secrétariat Général ;**
- **Le Porte-parolat ;**
- **La Trésorerie Générale ;**
- **Le Pôle Action et Stratégie ;**
- **Le Pôle Communication ;**
- **Le Pôle Mobilisation.**

* Acte valant Loi organique.

** Art. 28 : qualifie le coup d'État constitutionnel de « crime imprescriptible contre le Peuple Centrafricain ».

*** Art. 29 : prévoit qu'en cas de coup d'État constitutionnel « tout citoyen ou groupe de citoyens a le droit et le devoir de s'organiser pour faire échec à l'autorité illégitime ».

RASSEMBLEMENT UNITAIRE

Article 2 : Les personnalités assumant les fonctions de direction au titre des organes visés à l'article 1^{er} forment ensemble le Bureau du RASSEMBLEMENT UNITAIRE.

Le Bureau, organe exécutif du RASSEMBLEMENT UNITAIRE, est placé sous la direction du Coordinateur Général.

Le Bureau se donne son Règlement intérieur.

Article 3 : Sont élues aux fonctions de direction du RASSEMBLEMENT UNITAIRE au titre des organes visés à l'article 1^{er} les personnalités suivantes :

- **Coordinateur Général : Pr Jean-François AKANDJI-KOMBÉ ;**
- **Vice-Coordnatrice Générale : Mme Rosalie POUZERE ;**
- **Secrétaire Général : M. Bernard SELEMBY DOUDOU ;**
- **Porte-paroles : Dr Dominique Désiré ERENON et M. Schadrack OUANI ;**
- **Trésorier Général : Hon. Jean-Pierre MARA ;**
- **Coordinateur Pôle Action et Stratégie : M. Bertin MABOULA ;**
- **Coordinatrices Pôle Mobilisation : Mmes Sylviane BOGOTE et Aïssatou BELLO.**

Article 4 : Le Pôle Communication est rattaché à la Coordination Générale.

Article 5 : Le présent Acte Organique, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de la signature de la présente promulgation, sera enregistré et publié au JOURNAL OFFICIEL DE LA RENAISSANCE CENTRAFRICAINE.

Fait à Paris le 26 avril 2025



Le Coordinateur Général

Pr Jean-François AKANDJI-KOMBÉ